

ÉLECTIONS 2023 DES JUGES DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE COUTANCES

Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e) atteste sur l'honneur à ce jour :

- remplir toutes les conditions d'éligibilité fixées aux points 1° à 5° de l'article L.723-4 du code du commerce ou pour les juges, anciens juges et les cadres dirigeants, les conditions d'éligibilité fixées aux points 2° et 5° de l'article L. 723-4 du code de commerce,

- être domicilié (e) ou disposer d'une résidence dans le ressort du tribunal ou des tribunaux limitrophes. Pour les cadres, être employé ans le ressort du tribunal ou des tribunaux limitrophes, article R. 723-6.

- ne pas être frappé(e) de l'une des incapacités, incompatibilités, déchéances ou inéligibilités prévues aux articles L. 722-6-1, L. 722-6-2, L. 723-7, L. 724-3-1, L. 724-3-2 du code du commerce et aux 1° à 4° de l'article L. 723-2 du même code,

- ne pas faire l'objet d'une mesure de suspension prise en application de l'article L.724-4 du code du commerce,

- ne pas être candidat(e) dans un autre tribunal de commerce,

Fait à, le / / 2023

Signature :